

# Règlement du concours de dessins

## « Dessine la guitare de tes rêves ! »

### FESTIVAL FOLK EN SCENES

---

**Concours organisé du 20 février au 17 Mars 2018** en marge du festival de musique « Folk en Scènes » coordonné sur les communes de Montoir de Bretagne, Trignac et Besné (festival organisé dans le cadre du projet culturel de territoire avec la CARENE et le département de Loire-Atlantique)

**Ce concours a pour objectif de révéler la créativité des participants autour de la manifestation culturelle « Folk en Scènes », de faire connaître le festival et de communiquer sur sa programmation. Il a pour objectif de sensibiliser le grand public à cet évènement de manière générale.**

#### • Article 1

La municipalité de Besné organise dans le cadre du festival Folk en Scènes un concours de dessins avec l'appui des Municipalités de Trignac et de Montoir de Bretagne et de leur partenaire le VIP de Saint-Nazaire, nommés les organisateurs.

La Médiathèque George Sand située 25 Rue de la Mairie est le relais de cette animation sur le territoire.

Téléphone 02 40 61 76 35 ou 02 40 61 76 35

Email : [bibliotheque.besne@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.besne@wanadoo.fr)

**Thème défini : Dessine la guitare de tes rêves !**

#### Article 2

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toute personne, résidant ou non sur le territoire de la CARENE, souhaitant y participer et remplissant les conditions d'âge.

Concours individuel, un seul dessin par personne est autorisé. Les groupes peuvent concourir à raison d'un dessin collectifs ou de plusieurs dessins individuels.

#### • Article 3

Il est demandé que les dessins soient réalisés au format minimum A4 sur une feuille de dessin.

Toutes les techniques sont autorisées, avec ou sans couleur (crayon, pastel, aquarelle, gouache...)

Seule la feuille de dessin est autorisée sans limite de grammage (pas de toile canevas, carton, bois....)

#### • Article 4

Chaque dessin doit obligatoirement mentionner au dos de la page

- nom, prénom, âge du participant, son adresse, son téléphone et e-mail  
OU
- Pour les groupes (classe, groupe sur temps d'activités extrascolaires) : nom, prénom de l'enfant, âge, commune + nom, prénom et coordonnées de l'adulte référent du groupe
- Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur la feuille face dessin.

#### Article 5

Le dessin peut être déposé à la Médiathèque de Besné aux heures d'ouverture

<b>Mardi</b>	<b>15H - 19H</b>
<b>Mercredi</b>	<b>10H - 12H30 et de 15H - 18H</b>
<b>Vendredi</b>	<b>15H - 19H</b>
<b>Samedi</b>	<b>10H - 12H30</b>

Il peut être adressé par courrier postal à **Mairie de Besné, concours de dessins Folk en Scènes 15 place de l'Eglise 44160 BESNE**

Les dessins numérisés envoyés par courriel ne seront pas acceptés.

#### • Article 6

Les dessins seront répartis par catégorie selon l'âge du participant

1. De 5 à 11 ans
2. De 12 à 16 ans
3. + de 16 ans et adulte

Pour chacune des 3 catégories un dessin sera désigné vainqueur par le jury à la majorité des votes. Un prix coup de cœur sera remis à un dessin toutes catégories confondues

Le jury se réserve le droit de récompenser un groupe pour son œuvre collective.

#### • Article 7

Le jury se composera de 5 personnes : un élu de chacune des trois communes organisatrices, un représentant du festival, la responsable de la Médiathèque. Le jury se réserve le droit d'associer toute autre personne jugée utile par ses membres.

#### Article 8

Les membres du Jury jugeront indépendamment les différents dessins.

#### Article 9

Les gagnants des deux catégories moins de 16 ans se verront remettre des lots lors de la remise des prix qui se déroulera à la Médiathèque de Besné le samedi 24 mars à 10 h 30 avant la conférence sur la lutherie.

Les gagnants de la catégorie + 16 ans, se verront remettre une place pour le concert de leur choix.

Le Prix coup de cœur du jury se verra remettre une place lui permettant d'accéder aux 3 concerts du festival.

Rappel de la programmation

Vendredi 23 mars à 20 h 30 à Montoir de Bretagne – Hugo Barriol et Brian Lopez

Samedi 24 mars à 20 h 30 à Trignac - Call Me Max et The Patriotic Sunday

Dimanche 25 mars à 18 h à Besné – Leïla ans the Koalas et Starving Woodchucks

Leur place leur sera remise sur place le jour du concert sur présentation d'une pièce d'identité à la billetterie.

Les dessins seront affichés à la Médiathèque George Sand ou à l'Espace A Cappella le dimanche 25 mars.

En cas de forte participation, les organisateurs se réservent le droit d'afficher une sélection de 5 dessins par catégorie.

#### Article 10

Ce concours respectera le calendrier suivant:

**Février : communication sur le concours**

**20 février : Ouverture du concours**

**Samedi 17 mars: clôture du concours**

**20 mars : sélection par le jury suivi puis prise de contact avec les gagnants**

**24 mars à 10 h 30 à ma Médiathèque de Besné: remise des prix / lots**

#### Article 11

Chacun des gagnants sera averti individuellement par courriel ou par téléphone, sauf pour les groupes qui seront avisés par leur référent.

Les organisateurs se réservent le droit de communiquer sur les gagnants auprès de la presse locale et dans ses réseaux.

#### Article 12

Les organisateurs sont libres d'utiliser les dessins gagnants dans le cadre de leur action de communication autour du festival Folk en Scènes.

Les participants au concours autorisent les organisateurs à utiliser leurs dessins pour toute action ou évènement en lien avec le festival Folk en Scènes

Ils acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la municipalité sans attendre une quelconque rémunération liée à des droits d'auteur. Le dessin reste la propriété de son auteur.

#### **Article 13**

Les dessins ne seront pas retournés aux participants sauf en cas de demande écrite du participant.

#### **Article 14**

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

#### **Article 15**

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

#### **Article 16**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Ils se réservent également le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

#### **Article 17**

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, Art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », s'ils sont mineurs, peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations par voie postale auprès de la mairie de Besné 15, place de l'église 44160 Besné